

Liste des documents pour l'inscription au Conseil de l'Ordre des Médecins en France

IMPORTANT

1/ Mode de transmission des documents: si vous envoyez les documents directement au CDOM (Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins) par courrier postal, veuillez envoyer des copies certifiées conformes/légalisées des documents originaux, mais si vous nous (AGISANTÉ) envoyez les documents par e-mail, veuillez nous envoyer les documents originaux scannés.

2/ Les Certificats de Conformité sont à demander *au plus tôt au Ministère de la Santé* de votre pays, car le délai d'obtention moyen peut varier de 1 à 6 mois selon le pays. Sans ces documents, vous ne pourrez pas être inscrit à l'Ordre des médecins en France. Etant donné qu'ils sont les documents les plus longs à obtenir, il faut commencer à constituer votre dossier en demandant ces certificats au Ministère de la Santé du pays dans lequel vous avez obtenu vos diplômes (médecine générale + spécialité). Dans certains pays, le Certificat de 'Good Standing' ou de 'Bonne moralité' accompagne les certificats de conformité et peut donc être demandé auprès du même Ministère, en même temps que les Certificats de Conformité. Dans d'autres pays, c'est l'Ordre des médecins local qui donne ce dernier document.

3/ Chaque traduction doit être certifiée conforme par une autorité compétente dans votre pays.

4/ Les certificats d'obtention de diplômes NE SONT PAS VALABLES. Seuls les diplômes originaux le sont!

5/ Toute démarche ou contact envers l'Ordre des médecins doit se faire directement par vous-même. L'Ordre des médecins n'accepte pas que nous vous représentions!

1. Les Diplômes et Certificats de Conformité

- **Diplôme de Médecine**
 - Copie certifiée conforme/légalisée du Diplôme de Médecine + sa traduction officielle/légalisée en français,
 - Copie certifiée conforme/légalisée du relevé de notes (candidats roumains: „**Foai**e matricolă”) du diplôme de Médecine + sa traduction en français officielle/légalisée,

- *Copie certifiée conforme/légalisée du Certificat de Conformité du diplôme de Médecine* + sa traduction officielle/légalisée en français.
 - **Diplôme de spécialité**
- Copie certifiée conforme/légalisée du Diplôme de Spécialité + sa traduction officielle/légalisée en français,
- *Copie certifiée conforme/légalisée du Certificat de Conformité du diplôme de Spécialité* + sa traduction officielle/légalisée en français.

2. Les documents „moraux”

- ✓ Un extrait de casier judiciaire **de moins de 3 mois** (= à demander en dernier) + sa traduction officielle/légalisée en français,
- ✓ *Le Certificat de Bonne Moralité dit „Good Standing”* + sa traduction officielle/légalisée en français,
- ✓ Certificat d’inscription au Conseil de l’Ordre des Médecins du pays d’origine + sa traduction officielle/légalisée en français.

3. L’état civil

- ✓ Copie du passeport ou de la carte d’identité
- ✓ Si disponible, copie de la carte bleue européenne (carte de santé),
- ✓ 2 Photos d’identité, datant de moins de trois mois, d’un format de 4 x 4 cm.

4. Les documents d’accompagnement (nous consulter)

- ✓ 2 dossiers d’inscription dûment remplis à l’Ordre des Médecins, téléchargeables sur le site du Conseil de l’Ordre des médecins:
<https://www.conseil-national.medecin.fr/1-inscription-au-tableau-1233>
- ✓ Un courrier de demande d’inscription adressé au Président du CDOM,
- ✓ Une attestation de première inscription au COM,
- ✓ Une déclaration pénale sur l’honneur,
- ✓ Un curriculum vitae (nous pouvons vous fournir un modèle ou corriger votre CV),
- ✓ Un contrat de travail ou un projet de contrat de travail signés par l’employeur et vous.